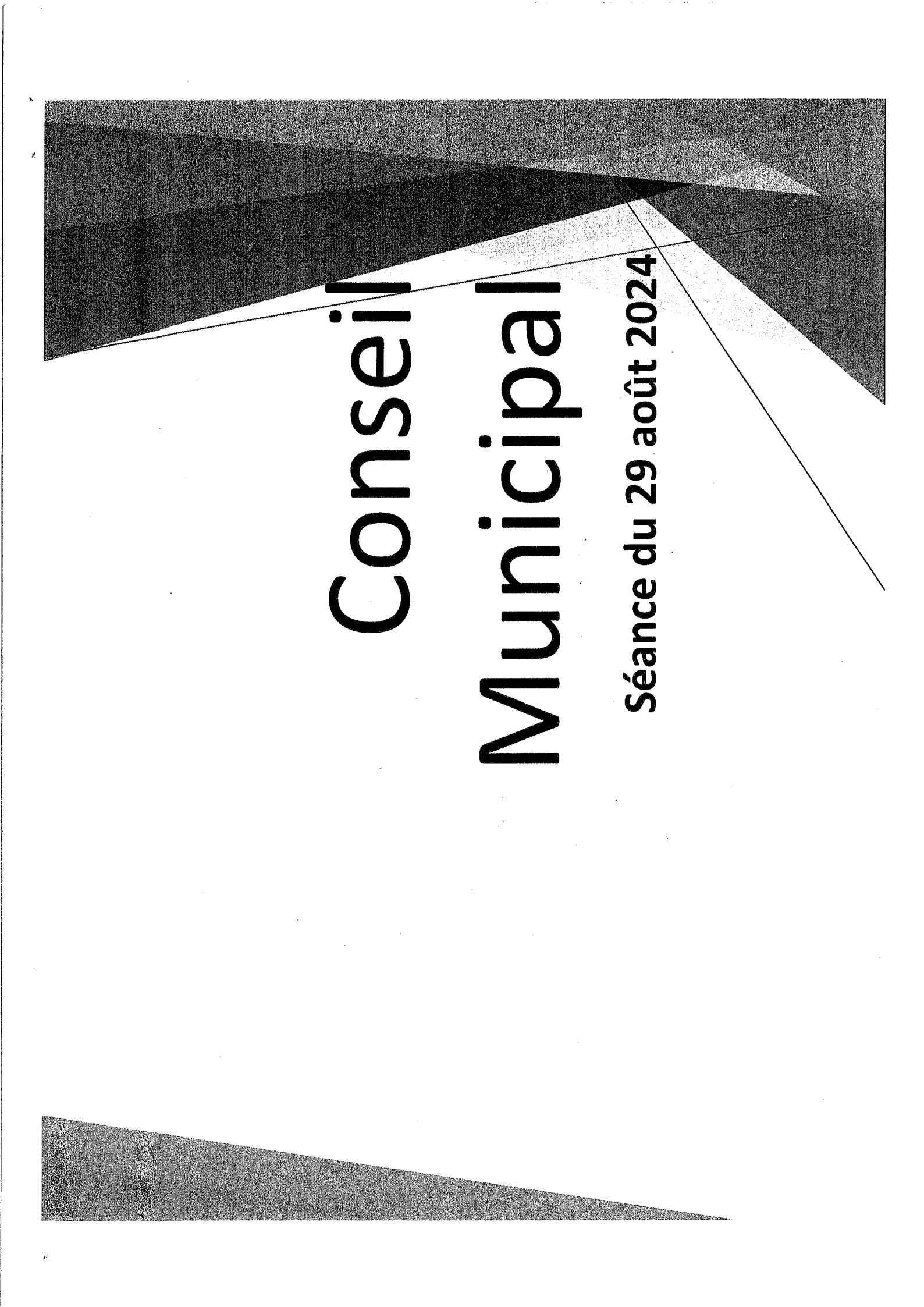




Conseil Municipal

Séance du 29 août 2024

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2024
2. Constitution d'une commission facultative temporaire relative aux travaux de reprise du PLU
3. Création d'un emploi permanent à temps non complet - assistant de gestion administrative à la médiathèque
4. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de sauvegarde du patrimoine graulhiérois
5. Information sur les décisions prises par le maire par délégation de pouvoir du Conseil municipal
6. Informations diverses (mutation Mme RAFFY et recrutement d'une ATSEM, travaux salle polyvalente, devis réparation chaudière salle polyvalente, fermeture de la rue des Ecoles)
7. Questions orales

23/08/20
24 13:36

Quorum

Absents:

- Excusés
représentés par
un pouvoir :
- Excusé non
représenté:

Présents:

A.O.

Quorum : la
moitié des membres
présents (non les
présents et
représentés):

☒ Oui

☐ Non

Votants:

A.O. + 2

23/08/20
24 13:36

Nomination du secrétaire de séance

Présents : 10	S'abstient : 0
Votants : 10 + 2	Contre : 0
Majorité : 6	Pour : 10 + 2
Décision : le secrétaire de séance désigné est ...Carole... <i>Carole</i>	

23/08/20
24 13:36

1. Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2024

En application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2024 dont le contenu intégral a été transmis à l'appui de la convocation de la présente séance.

Présents : 10	Abstentions : 0
Votants : 10+2	Contre : 0
Majorité : 6	Pour : 10+2
Décision : Approbation ☒ Oui ☐ Non	

2- Constitution d'une commission facultative temporaire relative aux travaux de reprise du PLU

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux commissions communales
Vu la délibération DCM-2024-047 en date du 27 juin 2024 approuvant la finalisation de l'élaboration du PLU

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux préparatoires, le Maire (ou son vice-président, peut inviter toute personne extérieure au Conseil municipal à participer à une réunion de commission municipale, soit pour l'informer, soit pour recevoir d'elle toute information utile à l'avancement des travaux.

Le Maire propose au Conseil municipal de créer une commission PLU afin de finaliser son élaboration

Membres proposés	Ubald CHENOU
	Muriel REBUFFEL
	Christophe MEYRIGNAC
	Catherine ENDEAN
	Georges MEYRIGNAC
Personnes extérieures pouvant être consultées	Jacques CLAUSIER
	Serge MAURY
	Michel GOUNET
	Marie BUGÉ
	Roger POUGET

Le Maire propose au Conseil municipal :

- ▶ De constituer une commission communale qui étudiera les questions relatives au Plan Local d'Urbanisme
- ▶ Demande les élus souhaitent procéder à un vote à bulletin secret
- ▶ De fixer le nombre de membres de cette commission à 6 dont le Maire, qui présidera, de droit, la commission

Après vote : à ~~bulletin secret~~ / a main levée : le conseil municipal désigne les conseillers suivants, membres de la commission PLU :

- Ubald CHENOU, président de ladite commission

Présents : 10	Abstentions : 0
Votants : 10 + 2	Contre : 0
Majorité : 6	Pour : 10 + 2
Décision : Approbation ☒ Oui ☐ Non	

3- Création d'un emploi permanent à temps complet (25h hebdo) -

filère administrative

Considérant qu'afin de remplacer un agent de gestion administrative au sein de la médiathèque municipale ayant fait valoir ses droits à la retraite, il y'a lieu de d'ouvrir cet emploi permanent à l'ensemble des cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Afin de faciliter le recrutement, le Maire propose au Conseil municipal d'ouvrir cet emploi à temps non-complet à raison de 25 heures hebdomadaires aux trois grades de la catégorie C de la filière administrative à compter du 1^{er} novembre 2024, soit :

- ▶ 1 emploi à temps non complet sur le grade d'adjoint administratif
- ▶ 1 emploi à temps non complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- ▶ 1 emploi à temps non complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Actuellement, Maryse travaille à temps complet soit 35h00 hebdomadaires

Pour le nouveau poste :

- Suppression de certaines missions : portage des livres, lectures à la piscine, vernissages, ouverture de la médiathèque 12h00 par semaine (mini prévu par convention BDP) au lieu de 20h00,

- Ajout d'1h chaque soir pour assurer la garderie à l'école

- Autres missions maintenues : accueil de l'ALSH, de l'école, bébé lecteurs, lectures à l'EHFAD, atelier informatique + service à la cantine de l'école et ménage médiathèque + atelier de lecture

le portage des livres ne serait pas proprement supprimé - il ne serait plus effectué par un agent mais par un conseiller municipal.

Le Maire propose au Conseil municipal :

- ▶ D'approuver la création d'un emploi d'assistant de gestion administrative à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires sur l'un des 3 grades suivants à compter du 1^{er} novembre 2024 :
 - Un poste d'adjoint administratif à temps ^{non} complet
 - Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps ^{non} complet
 - Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps ^{non} complet
- ▶ De dire que Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement de l'agent affecté à cet emploi.
- ▶ D'autoriser, le cas échéant, Monsieur le Maire, à pourvoir cet emploi permanent par un agent contractuel de droit public recruté à durée déterminée d'un à trois ans maximum renouvelable une fois dans les conditions fixées par l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique. L'agent contractuel sera rémunéré par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades créés en fonction du niveau de diplôme et/ou de l'expérience du candidat,

les emplois créés, restés vacants après la procédure de recrutement, seront fermés par délibération du conseil municipal,

- ▶ D'arrêter le tableau des emplois, tel que présenté en annexe, modifié au 1^{er} novembre 2024,

- ▶ De s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'un de ces emplois,

Présents : 10	Abstentions : 0
Votants : 10 + 2	Contre : 0
Majorité : 6	Pour : 10 + 2
Décision : Approbation ☒ Oui ☐ Non	

23/08/20
24 13:36

TABLEAU DES EMPLOIS

COLLECTIVITÉ : MAIRIE DE LAGRAULIÈRE

DCM-2024-054

EFFECTIF AU 01/11/2024

Mise à jour : 29/08/2024

POSTE OUVERT							POSTE OCCUPÉ		
Date et n° délibération	Grade	Cat.	Durée hebdo. annualisée en centième/en Heures	Missions	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Statut	Temps de travail	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE									
...du 30/03/2022	Rédacteur	B	35,00h / 35h00	Assistant de gestion administrative	1	1	Stagiaire	100 %	
DCM-2024-0013	Rédacteur	B	35,00h / 35h00	Secrétaire général de mairie	1	1	Stagiaire	100 %	
98 du 01/12/2006	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	35,00h / 35h00	Secrétaire de mairie	1	1	Titulaire	Disponibilité	
...du 30/03/2022	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	35,00h / 35h00	Secrétaire de mairie	1				
...du 30/03/2022	Rédacteur principal 2 ^e classe	B	35,00h / 35h00	Secrétaire de mairie	1				
DCM-2024-054	Adjoint administratif	C	25h00	Assistant de gestion administrative	1				
29/08/2024									
DCM-2024-054	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	25h00	Assistant de gestion administrative	1				
29/08/2024	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	25h00	Assistant de gestion administrative	1				
58 du 14/08/2013	Adjoint administratif	C	35,00h / 35h00	Assistante de gestion administrative	1				
87 du 16/12/2021	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	35,00h / 35h00	Assistante de gestion administrative	1	Détachement sur le grade de rédacteur			
2022-31 du 30/06/2022	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	35,00h / 35h00	Secrétaire de mairie	1	Détachement sur le grade de rédacteur			
13 du 04/03/2020	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35,00h / 35h00	Agent de bibliothèque polyvalent	1	1	Titulaire	100%	
41 du 05/07/21	Adjoint administratif (contrat 01/12/21)	C	15,00h / 15h00	Agent d'accueil de l'agence postale	1	1	Contractuel	100%	
41 du 05/07/21	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	15,00h / 15h00	Agent d'accueil de l'agence postale	1				
41 du 05/07/21	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	15,00h / 15h00	Agent d'accueil de l'agence postale	1				
FILIÈRE TECHNIQUE									
25/09/2008	Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	35,00h / 35h00	Agent des interventions techniques polyvalente en milieu rural	1	1	Titulaire	Disponibilité	
13 du 04/03/2020	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	35,00h / 35h00	Agent des interventions techniques polyvalente en milieu rural	1	1	Titulaire	100% (décharge synd.)	
13 du 04/03/2020	Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	35,00h / 35h00	Agent des interventions techniques polyvalente en milieu rural	1	1	Titulaire	100%	
DCM-2023-029 du 30/03/2023	Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	35,00h / 35h00	Agent des interventions techniques polyvalente en milieu rural	1	1	Titulaire	100 %	

DCM-2023-029 du 30/03/2023	Adjoint technique principal 1 ^{re} classe	C	35,00h / 35h00	Agent des interventions techniques polyvalente en milieu rural	1			
DCM-2023-029 du 30/03/2023	Adjoint technique	C	35,00h / 35h00	Agent des interventions techniques polyvalente en milieu rural	1	1	Stagiaire	100%
DCM-2023-059	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00h / 35h00	Agent des interventions techniques polyvalente en milieu rural	1			
25/06/2020	Adjoint technique	C	11.13h / 11h08	Agent de service polyvalent	1	1	Contractuel	100%
25/06/2020	Adjoint technique	C	16.88h / 16h53	Agent de service polyvalent	1	1	Contractuel	100%
FILIERE ANIMATION								
59 du 07/07/2017	Adjoint d'animation	C	30,00h / 30h00	Animatrice et assistante auprès d'enfant	1	1	Titulaire	100%
7 du 31/01/2019	Adjoint d'animation	C	32,50h / 32h30	Animatrice de loisirs et référente ALSH et Assistante auprès d'enfants en temps scolaires et périscolaires	1		Detachement sur le grade d'animateur	
Du 30/03/2022	Animateur Territorial	B	32,50/32h30	Animatrice de loisirs et référente ALSH et Assistante auprès d'enfants en temps scolaires et périscolaires	1	1	Stagiaire	100%
FILIERE SOCIALE								
31 du 27/06/2019	ATSEM principal 2 ^e classe	C	27.78h / 27h47	Agent spécialisé des écoles maternelles	1			
...du 30/03/2022	ATSEM principal 2 ^e classe	C	28h	Agent spécialisé des écoles maternelles	1	1	Titulaire	100%

⚠ Faire nettoyage des postes...

23/08/20
24 13:36

4. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de sauvegarde du patrimoine graulièrois

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'association de sauvegarde du patrimoine graulièrois au titre de l'année 2024, pour financer la construction de 9 panneaux explicatifs sur l'évolution du bâti à Lagraulière,

Le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions comme suit :

- Propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association de sauvegarde du patrimoine graulièrois d'un montant de 100 €.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2024.

journée de patrimoine le 22/09/2024

Cathy ne participe pas au vote
→ son pouvoir!

Présents : 10	Abstentions : 0
Votants : 90+1	Contre : 0
Majorité : 6	Pour : 9+1
Décision : Approbation ☐ Oui ☒ Non	

INFEOS

23/08/20
24 13:36

5 - Information sur les décisions prises par le maire par délégation de pouvoir du Conseil municipal

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, ci-après les décisions prises par le Maire par délégation, depuis le dernier Conseil municipal :

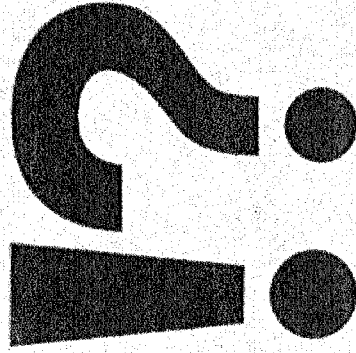
DEC-2024-019 : Décision du Maire portant octroi de concession de terrain au cimetière communal à M. et Mme BOUDRIE

12 - Informations diverses

- Point école :
 - demande de mutation Mme RAFFY Virginie (ATSEM)
 - recrutement Mme CHARCLE Elodie
- Salle polyvalente : travaux de réparation chaudière : ent Chastagnier : 2 881,87 TTC - intervention prévue début sept 2024.
- Point travaux de réfection salle polyvalente
- Fermeture de la rue des Ecoles
- Chaudière EHPAD - il serait installé 2 chaudières : 1 à bois
1 au gaz.
 - 92 enfants à l'école à la rentrée
 - le cuisinier Fabio sera contractualisé encore pdt 1 an
il sera titularisé ensuite si tout va bien.
- les infirmières s'installent au 09/2024 à la MAM.
- les maisons POLIGONE devraient être terminées fin octobre 2024
elles seront mises à la localité courant nov 24.

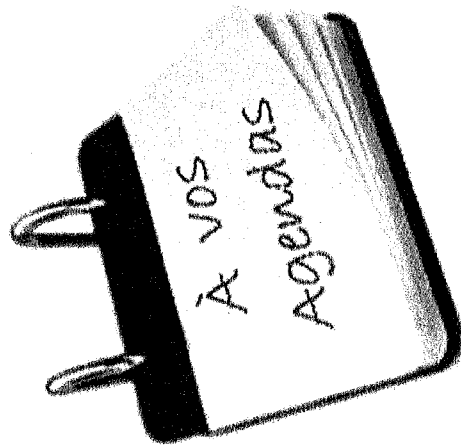
13 - Questions orales des élus

- pourquoi ne pas organiser une réunion d'information publique (général)
courant octobre 2024.
- racheter des arrosoirs pour le cimetière



23/08/20
24 13:36

Prochaine séance



26/09/2024
à 20h30

23/08/20
24 13:36

Heure de

Clôture de la séance : 22h30

- Roger Pouget: il est content de l'organisat° de la réunion publique - pour la cinétière en plus de arrosoirs, il savait bien de mettre en place un dispositif pour les repas.

L'état du cinétière est inadmissible - le travail est difficile mais nécessaire - Il faut entretenir le cinétière de manière régulière.

23/08/20

la ~~cinétière~~ priorité est l'entretien du cinétière et non l'entretien du stade.

24/13:36

